

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT SAINT JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE DE SAINT-AVRE
50 place de la Mairie
73130 SAINT-AVRE
Tel. : 04.79.56.22.87
Mairie.st.avre@wanadoo.fr

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 Février, à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Avre (Savoie) sous la présidence de Mr Simon POUCHOULIN, Maire.

Date de la Convocation : 22/02/2024

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 14
- Présents : 10
- Votants : 13

Etaient présents : MM. BOIS Joseph, CHAPPELLAZ Jean-Claude, DIERNAZ Max, JAL Christophe, RUCCHIONE Pascal, POUCHOULIN Simon.

Mmes BIETRIX Isabelle, CARRON Joëlle, FOUCAULT Cécile, LHUILLIER Bénédicte.

Etaient absents excusés : Mme GIRAUD donne procuration à Mr JAL, Mme RIELLO donne procuration à Mr RUCCHIONE et Mr LACROIX donne procuration à Mme FOUCAULT.

Absent : Mr GUGGIA André

Le Maire remercie les membres de leur présence et ouvre la séance à 20 heures.

Le Conseil Municipal, désigne Madame Isabelle BIETRIX comme secrétaire de séance.

1- ORDRE DU JOUR

Approbation PV réunion du 26 Janvier 2024,
Personnel,
Finances/Budget,
Travaux,
Questions diverses,
Informations diverses.

Le Maire procède à l'appel des membres en vérifiant si le quorum est atteint.

Avec 10 présents dont 13 votants pour tous les points (sauf 12 votants pour les comptes administratifs), la séance peut débuter.

2- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2024

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 26 janvier 2024, les membres présents à cette réunion, ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

3- PERSONNEL :

- **Situation des personnels**

Mr le Maire fait état de la situation des agents en position administrative particulière et de l'évolution des démarches entreprises les concernant.

Il informe le Conseil de l'avancement du recrutement d'un Agent Technique ; un candidat a été retenu par la Commission : il prendra ses fonctions le 1^{er} Mai prochain.

4- FINANCES/BUDGET

- **Approbation du Compte Administratif 2023 budget communal**

Mr le Maire rappelle que le Compte Administratif (C.A.) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année. Il doit être présenté au conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Il est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Le Compte Administratif est voté avant le vote du budget, ce qui permet d'intégrer les résultats.

Mr le Maire présente les écritures enregistrées, commente et répond aux questions des élus ; le Compte Administratif se récapitule comme suit :

Fonctionnement

Mandats émis	599.178,88 €
Titres émis	761.270,98 €
Résultat positif de l'exercice	162.092,10€

Investissement

Mandats émis	639.677,05 €
Titres émis	881.662,40 €
Résultat positif de l'exercice	241.985,35 €

Soit un résultat global positif de clôture de l'exercice de 404.077.45 euros

Après la présentation et les commentaires de Mr le Maire celui-ci quitte la séance qui est momentanément placée sous la présidence de Mr Joseph BOIS, 1er Adjoint.

Mr BOIS propose au Conseil de délibérer pour l'approbation des comptes 2023.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE ET ARRÊTE le Compte Administratif 2023 du budget principal de la**

commune tel que présenté par Mr le Maire,

La délibération mise aux voix est adoptée ainsi :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

- **Approbation du Compte de gestion 2023 budget communal**

Mr le Maire est revenu en séance ; il rappelle que le Compte de Gestion est constitué par les écritures enregistrées par le Comptable public à la clôture de l'exercice.

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Mr le Maire précise que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis dans le Compte de Gestion est bien conforme aux écritures enregistrées en Commune.

Il soumet au vote des membres du conseil municipal le Compte de Gestion 2023.

Après délibération le conseil municipal :

- **DÉCLARE** que le Compte de gestion dressé par le Comptable public pour l'exercice 2023 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Vote : contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

- **Affectation des résultats 2023 budget communal**

A l'examen du Compte Administratif qui fait apparaître :

En fonctionnement : un excédent de 162.092,10 €

En investissement : un excédent de 241.985,35 €

Mr le Maire propose d'affecter ces résultats sur le budget principal 2024 comme suit :

- **En section d'investissement**

A la ligne budgétaire D - 002 l'excédent d'investissement 241.985,35 €

- **En section de fonctionnement**

- **A la ligne budgétaire D - 002 l'excédent de fonctionnement 162.092,10 €**

La proposition est adoptée à l'unanimité :

Vote : contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

- **Approbation du Compte Administratif 2023 budget lotissement « Chanet du Rivet 3 »**

Mr le Maire rappelle que le Compte Administratif (C.A.) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année. Il doit être présenté au conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Il est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Le Compte Administratif est voté avant le vote du budget, ce qui permet d'intégrer les résultats.

Mr le Maire présente les écritures enregistrées, commente et répond aux questions des élus ; le Compte Administratif se récapitule comme suit :

Fonctionnement

Mandats émis	215.816,23 €	
Titres émis	212.705,92 €	
Résultat de clôture de fonctionnement négatif de		3.110,31 euros

Investissement

Mandats émis	116 191.00 €	
Titres émis	118 296.56 €	
Résultat de clôture d'investissement positif de		2 105.56 euros

Soit un résultat global négatif de clôture de l'exercice de 1.004,75 euros

Hors de la présence de Mr le Maire et sous la présidence momentanée de Mr Joseph BOIS 1^{er} Adjoint le conseil municipal après délibération, et à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE ET ARRÊTE** le Compte Administratif 2023 du budget annexe « Lotissement Chanet du Rivet 3 » tel que présenté par Mr le Maire,
La délibération est adoptée ainsi :

Vote : **contre : 0** **Abstention : 0** **Pour : 12**

- **Approbation du Compte de gestion 2023 budget lotissement « Chanet du Rivet 3 »**

Mr le Maire est revenu en séance ; il rappelle que le Compte de Gestion est constitué par les écritures enregistrées par le Comptable public à la clôture de l'exercice.

Le Compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Mr le Maire précise que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis dans le Compte de Gestion est bien conforme à ses écritures.

Il soumet au vote des membres du conseil municipal le Compte de Gestion 2023.

Après examen et délibération du Compte de gestion, le conseil municipal :

- **DÉCLARE** que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable Public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
La délibération est adoptée à l'unanimité :

Vote : **contre : 0** **Abstention : 0** **Pour : 13**

- **Affectation des résultats 2023 budget lotissement « Chanet du Rivet 3 »**

A l'examen du compte administratif 2023 qui fait apparaître :

En fonctionnement, un déficit de	-	3 110.31 euros
En investissement, un excédent de		2 105.56 euros
Résultat de clôture négatif	-	1 004.75 euros

Mr le Maire propose d'affecter ces résultats sur le budget « Lotissement » 2024.

Aussi, après en avoir délibéré le Conseil municipal :

La délibération proposée est adoptée à l'unanimité :

Vote : contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

- **Taux d'imposition 2024**

Mr le Maire présente et commente l'état fiscal 1259 reçu de la Direction des Finances Publiques. Ce document comporte les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la Taxe d'Habitation (T.H.) figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En tenant compte des recettes nécessaires à l'équilibre du budget, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien des taux de taxes locales votés en 2023 pour les taxes foncières et le taux de 2019 pour la taxe d'habitation.

En effet, les contribuables supporteront déjà la révision à la hausse des bases : celles-ci sont fixées par les services de l'Etat ; le Conseil municipal n'ayant pouvoir que sur les taux.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

- **DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :**
 - T.H. (Taxe d'Habitation) : 8,95 % (taux voté en 2019)
 - T.F.B. (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 27,54 %
 - T.F.N.B. (Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties) : 78,84 %
- **CHARGE Mr le Maire**
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la (D.D.F.I.P.) Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

La proposition de maintien des taux d'imposition est adoptée à l'unanimité :

Vote : contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

5- TRAVAUX

- **Mission de maîtrise d'œuvre pour le chantier « Rue du Grand Pré 2024 » avec G-HOME**

Mr le Maire rappelle au Conseil les travaux Rue du Grand Pré qui se réalisent par tranche. Il reste la dernière tranche à effectuer. Mr le Maire présente le devis du maître d'œuvre G-HOME. Le devis pour l'ensemble des travaux s'élève à 5.900 € HT soit 7.080 € TTC

Après échanges entre les élus, le Conseil vote : contre : 0 Abstention : 2 Pour : 11

- Valide le devis tel que présenté,

- **Confirme la mission de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet G-HOME,**

6- QUESTIONS DIVERSES

- **Renouvellement contrat maintenance clocher avec Sté PACCARD**

Mr le Maire informe le conseil municipal que le contrat en cours avec la société PACCARD arrive à échéance. Le contrat d'entretien de 201 € HT est valable pour une année.

La délibération proposée est adoptée à l'unanimité :

Vote : contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

- **Adressage pour déploiement fibre**

Mr le maire évoque le problème d'adressage sur la commune. En effet, actuellement seules 306 adresses sont répertoriées. Selon une information de la poste, la commune compte 442 adresses sur 46 voies. L'adressage doit être fait pour le mois de juillet 2024. Il s'agit de décider si l'adressage sera confié à la poste ou aux secrétaires.

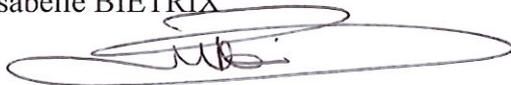
Le Conseil à l'unanimité décide de confier l'adressage aux secrétaires.

7- INFORMATIONS DIVERSES

- . Compte-rendu Commissions et Délégations
- . Subventions perçus
- . Courrier de Mme LAUGIER Directrice des Lignes Alpes SNCF
- . Courrier préfectoral / plan Vigipirate
- . Planning des essais réglementaires des barrages EDF
- . Sollicitation de la Prévention Routière / Village Prudent
- . Courrier de l'inspecteur d'Académie pour instruction dans une famille
- . Information sur affaire Commune de Saint Avre / Monsieur Jean-Pierre CARTIER
- . Création du site internet

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 15

Le secrétaire de séance,
Mme Isabelle BIETRIX



Délibérations prises :

N°11/2024 – Approbation du Compte Administratif 2023 budget communal

N°12/2024 – Approbation Compte de gestion 2023 budget communal

N°13/2024 – Affectation du résultat 2023 budget communal

N°14/2024 – Approbation du Compte Administratif 2023 budget « Chanet du Rivet 3 »

N°15/2024 – Approbation du Compte de gestion 2023 budget lotissement « Chanet du Rivet 3 »

N°16/2024 – Affectation du résultat 2023 budget lotissement « Chanet du Rivet 3 »

N°17/2024 – Taux d'imposition 2024

N°18/2024 – Maîtrise d'œuvre « chantier Rue du Grand Pré 2024 » – G-HOME

N°19/2024 – Renouvellement contrat maintenance clocher Sté PACCARD